

**Délibération n° 26-0301**

**CFVU DU 12 MARS 2026**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 FEVRIER 2026.**

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 mars 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

**DÉCIDE**

**Article 1**

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 05 février 2026.

**Article 2**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 12/03/2026.*

|                    |    |
|--------------------|----|
| Présents           | 17 |
| Représentés        | 4  |
| Suffrages exprimés | 21 |
| Pour               | 21 |
| Contre             | 0  |

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,




Alexandre PERAUD

PRÉSIDENCE

Publié le : 16/03/2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux

16/03/2026

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE - Séance du 05 février 2026 -

**Etaient présents :**

Mme DURRANS, M. ESTEVE, Mme PINEDE, M. FOUCAUD, M. GOFFETTE-LEGER, M. HOFFMANN, M. LE BOURDONNEC, Mme MEYER, Mme PETIT, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, Mme ESTEVES LEANDRO, M. PETIT, Mme FOFANA Salima, Mme VENANT-BOUANANI.

**Etaient représentés :**

Mme GONZALEZ, M. MBONDOBARI, Mme NACHTERGAEL, M. ROUX, Mme COLIN, M. CADET, M. FERNANDEZ, Mme SCHALLER et Mme VILAIN.

**Etaient invités :**

Mme DIDIO, Mme DUPUY, Mme JORGE, Mme LANEAUD, Mme MIRAS, M. POUTHIER et Mme VIAUD.

Mme Sadran ouvre la séance à 9h10.

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membre présents     | 18 |
| Nombre de membres représentés | 9  |

*Mme Salima FOFANA ayant rejoint la séance à 10h15, elle n'a pas pris part aux délibérations qui sont intervenues avant son arrivée.*

Mme Sadran demande le retrait du point 3 de l'ordre du jour : « Renouvellement des élus CFVU siégeant à la commission du fonds de soutien à la pédagogie (FSP).

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025**

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour :               | 26 |

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025.**

### **II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour :               | 26 |

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.**

### **III/ CONVENTION DE FORMATION : AVENANT A LA CONVENTION DU DOUBLE DIPLOME ENTRE LA UNIVERSITA DE FIRENZE (UNIFI ITALIE) ET L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE POUR LES MASTERS UNIVERSITAIRES « PIANIFICAZIONE E PROGETTAZIONE PER LA SOSTENABILITA URBANA E TERRITORIALE » DE L'UNIFI ET « URBANISME ET AMENAGEMENT » DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE**

M. Arcelin présente les raisons et les conséquences de l'avenant. Celui-ci porte sur une modification de la maquette de formation, notamment concernant les équivalences et leur mise en conformité, à la suite d'ajustements récents apportés à cette maquette.

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour :               | 26 |

➡ *La CFVU approuve l'avenant à la convention du double diplôme entre la Università de Firenze (UNIFI Italie) et l'Université Bordeaux Montaigne pour les masters universitaires « Pianificazione e progettazione per la sostenibilita urbana e territoriale » de l'UNIFI et « urbanisme et aménagement » de l'Université Bordeaux Montaigne.*

### **IV/ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE ORGANISÉ PAR LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES.**

Mme Didio présente l'école internationale portée par la Direction des relations internationales, dont l'objectif est de renouveler et de dynamiser les partenariats internationaux, en particulier avec le Japon et la Corée. Elle rappelle qu'un certain nombre de partenariats ne sont actuellement plus reconduits en raison d'un déséquilibre des mobilités, marqué par une insuffisance de flux entrants.

L'initiative est destinée à :

- renforcer le rayonnement de notre université à l'international,
- valoriser les enseignements et l'expertise de nos enseignants,
- développer une offre de service innovante intéressante pour nos partenaires peu enclins au format de mobilité longue, de manière à maintenir la réciprocité de nos échanges internationaux,
- consolider et maintenir les partenariats internationaux.

Il est précisé que le volume de crédits attribués est fixé à 3 ECTS pour l'Université Bordeaux. La valorisation de ces crédits peut toutefois varier selon l'établissement d'origine des étudiants. Leur calcul repose à la fois sur le volume horaire des enseignements (26h) et sur le travail personnel requis.

Des réserves sont exprimées au cours des échanges, notamment concernant la lisibilité des crédits attribués, leur affichage sur le site internet de l'établissement — point de vigilance signalé par Mme Pinède — ainsi que l'absence de reconnaissance du dispositif dans le cadre du programme Erasmus.

Il est indiqué qu'un panachage des dispositifs existants demeure possible. Par ailleurs, un travail est engagé en lien avec le DEFLE afin de proposer un prolongement des enseignements de FLE au second semestre. Les échanges portent également sur les modalités de validation des crédits liés à la notion de « participation active » et sur leur distinction avec l'assiduité, question soulevée par Mme Pinède.

Il est enfin précisé que ces crédits ne s'inscrivent pas dans une maquette de formation diplômante, qu'ils ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme et qu'une attestation valant 3 ECTS est remise aux participants.

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour :               | 11 |
| Abstention :         | 15 |

➡ ***La CFVU a émis un avis favorable aux modalités pédagogiques du programme de l'école internationale organisé par la Direction des relations internationales.***

## **V/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE GENERAL - ANNEE 2026-2027**

Mme Miras expose les éléments relatifs au calendrier de l'année universitaire 2026-2027 qui ont été préalablement discutés en bureau de la CFVU le 22/01/2026. Elle précise que le début de l'année est fixé au 1er septembre 2026 (un mardi).

Au cours des échanges, des difficultés sont signalées concernant le calendrier jugé particulièrement contraint pour les composantes, en raison notamment de l'organisation des oraux et de l'impact potentiel sur les activités de recherche.

Il est toutefois rappelé que le découpage de l'année en quatorze semaines non pleines confère une certaine souplesse dans l'organisation des enseignements, bien que cette flexibilité puisse être limitée par des contraintes émanant des services logistiques.

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour :               | 25 |
| Abstention :         | 1  |

➡ ***La CFVU a émis un avis favorable au calendrier universitaire général pour l'année 2026-2027.***

## **VI/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE EVALUATION CONTINUE INTEGRALE - ANNEE 2026-2027**

Mme Miras présente le calendrier détaillé de l'année universitaire pour les formations en Evaluation Continue Intégrale (ECI). Il est précisé que le premier semestre comprend quinze semaines et que le second semestre en compte dix-sept. La fin des enseignements est fixée au 21 mai 2026, et la publication des résultats interviendra le 24 juin 2026.

M. Hoffmann indique que ces dispositions poursuivent plusieurs objectifs pédagogiques : améliorer le confort des étudiants, étaler les enseignements dans la durée et réduire le volume horaire hebdomadaire.

M. Petit souligne toutefois que l'étalement des enseignements ne constitue pas nécessairement un avantage pour les étudiants.

Mme Miras répond que la fin des cours et des examens au mois de juin demeure tout à fait acceptable.

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour :               | 26 |

➡ ***La CFVU a émis un avis favorable au calendrier ECI pour l'année 2026-2027.***

## **VII/ CALENDRIER DES FORMATIONS DE LA CLEFF - ANNEE 2026-2027**

Madame Miras précise qu'aucune modification substantielle n'est apportée par rapport à l'année précédente.

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour :               | 26 |

➡ ***La CFVU a émis un avis favorable au calendrier des formations de la CLEFF pour l'année 2026-2027.***

## **VIII/ MODELE ECONOMIQUE ET MAQUETTE DU DAEU EN ALTERNANCE**

Mme Viaud présente la maquette pédagogique et les modalités d'organisation du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) option A en alternance, dont l'ouverture est envisagée à la rentrée de septembre 2026.

Il est rappelé que le DAEU est un diplôme national de niveau 4, conférant les mêmes droits que le baccalauréat pour l'accès à l'enseignement supérieur et à de nombreux concours. Le projet vise à élargir l'accès à ce diplôme à un public de jeunes adultes et d'adultes non titulaires du baccalauréat, en combinant reprise d'études universitaires et insertion professionnelle par la voie de l'alternance.

La formation est organisée sur une durée d'un an, selon un rythme d'alternance de trois jours en entreprise et deux jours en formation, pour un volume global de 321 heures, dont une part importante est mutualisée avec le DAEU "global", garantissant à la fois la cohérence pédagogique et la soutenabilité économique du dispositif. Les enseignements comprennent des matières obligatoires (français et langue vivante), des enseignements disciplinaires au choix (histoire, géographie ou mathématiques), ainsi qu'un bloc professionnalisant (marketing, commerce, gestion/logistique), complété par des modules de méthodologie et de compétences transversales.

Les modalités de contrôle des connaissances reposent sur l'évaluation de quatre matières, compensables entre elles, complétées par un rapport de période en entreprise, validé ou non validé. L'admission des candidats s'effectue après entretien de motivation et test de positionnement en français, conformément au cadre réglementaire national du DAEU.

Le modèle économique est fondé sur un financement intégral par les OPCO dans le cadre de l'apprentissage, avec un niveau de prise en charge de 7 101 € par apprenti et par an. L'équilibre financier est assuré dès l'ouverture avec un effectif prévisionnel de cinq apprentis, grâce à la mutualisation des enseignements et à l'absence d'investissement matériel spécifique. La gestion administrative, pédagogique et financière de la formation est assurée par le Pôle Formation tout au long de la vie (FTLV).

Enfin, les partenariats institutionnels sont détaillés, en particulier ceux noués avec France Travail, les Missions locales et les opérateurs de compétences ; ils participeront conjointement à la promotion du dispositif, à l'accompagnement des publics et à la sécurisation des parcours. Le projet s'inscrit ainsi dans les priorités nationales relatives au développement de l'apprentissage et à la prévention du décrochage scolaire, tout en consolidant le positionnement de Université Bordeaux Montaigne dans le champ de la formation tout au long de la vie.

Mme Viaud ajoute que le taux de poursuite des diplômés du DAEU à l'UBM est de 30 %.

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour :               | 26 |

➡ ***La CFVU a émis un avis favorable au modèle économique et à la maquette du DAEU en alternance.***

## IX/ CALENDRIER DAEU - ANNEE 2026-2027

Mme Viaud présente le calendrier spécifique au DAEU.

Résultat du vote :

|                      |    |
|----------------------|----|
| Votants :            | 26 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| Pour :               | 26 |

➡ *La CFVU a émis un avis favorable au calendrier du DAEU pour l'année 2026-2027*

## X/ ÉVOLUTION DES TARIFS DE FORMATION CONTINUE EN LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE ET MASTER POUR LA RENTREE 2026

M. Pouthier **présente** la manière dont l'établissement organise l'évolution de la formation tout au long de la vie (FTLV), en particulier en ce qui concerne le bilan de compétences et la validation des acquis de l'expérience (VAE). Il précise également le calendrier et les orientations retenues, dont les nouvelles décisions s'appliquent depuis septembre 2025. Cette démarche s'inscrit dans un programme prévu sur plusieurs années (2024-2026). Elle repose sur de nombreux échanges avec les différentes composantes de l'université, mais aussi avec les partenaires institutionnels et les financeurs, tels que France Travail, les opérateurs de compétences ou encore le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale). Les décisions ont ensuite été validées par les instances de Université Bordeaux Montaigne.

Concernant les bilans de compétences, ils sont accessibles à tous les publics, à l'exception des personnels de l'université. Depuis septembre 2025, les tarifs sont fixés à 1 000 € lorsqu'ils sont financés via le compte personnel de formation, et à 1 800 € lorsqu'ils sont pris en charge par un opérateur de compétences.

La VAE permet à toute personne de faire reconnaître son expérience professionnelle ou personnelle afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme. Ce droit, inscrit dans la loi, a été récemment renforcé pour en faciliter l'accès. Le dispositif proposé prévoit une inscription possible à tout moment de l'année, un accompagnement d'une durée de 18 mois pouvant aller jusqu'à 24 mois, ainsi qu'une soutenance devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

Les tarifs de la VAE sont fixés à 1 500 € pour les financements personnels ou via le CPF, et à 2 500 € lorsqu'ils sont pris en charge par un opérateur de compétences. Ces montants sont identiques pour les diplômes de licence, de BUT et de master. Le parcours peut être construit en lien avec les équipes pédagogiques et, dans certains cas, avec des partenaires comme le CNFPT.

Mme Viaud présente les caractéristiques des publics concernés notamment pour le DAEU. L'ouverture de ce diplôme en alternance, considérée comme un enjeu important pour rendre l'offre de formation continue plus visible, est envisagée pour la rentrée de septembre 2026.

Enfin, il est rappelé qu'une réflexion transversale est engagée sur la reconnaissance de l'investissement des équipes pédagogiques dans le champ de la formation continue, notamment à travers l'attribution de six heures HDT supplémentaires aux responsables de formation et la mise en place d'une répartition solidaire et redistributive des ressources générées (fond commun universitaire, financement FTLV et attribution aux mentions).

## XI/ SYNTHÈSE RETOUR SUR LES GROUPES DE TRAVAIL ODF 2028/2033.

### Bilan des groupes de travail

Neuf groupes de travail ont été constitués entre mai et décembre, portant sur les conditions d'études, la rénovation du premier cycle, la professionnalisation et l'initiation à la recherche, l'internationalisation des formations, la politique des langues et du FLE, les transformations pédagogiques, l'approche par compétences, les compétences

transversales et la soutenabilité. **130 participants** ont contribué aux réunions, produisant **170 propositions**, qui alimenteront la réflexion pour la lettre de cadrage de l'offre de formation 2028-2033.

## Synthèse des propositions

### *1er cycle*

Pour la licence 1, il est proposé de mieux accompagner l'intégration des étudiants à l'université avec un rythme étalé et un suivi en fin de semestre, de mettre en place une unité « Bienvenue à l'université », d'améliorer la réorientation, de réintroduire l'enseignement d'une langue étrangère et de proposer une mineure de découverte. Des tests de positionnement et le renforcement du tutorat sont suggérés.

Pour l'ensemble des trois années, il est recommandé de rétablir l'obligation d'assiduité, de renforcer la sensibilisation à la recherche et d'introduire la formation à l'intelligence artificielle. Le développement des compétences transversales et numériques, l'élargissement de l'offre PPE, ainsi que la fixation d'un nombre minimum d'heures de stage et le déploiement des dispositifs ORE sont également proposés.

### *2e cycle*

Les stages obligatoires peuvent cependant comporter des modalités adaptées à chaque parcours. Les enseignements en recherche documentaire et en ouverture professionnelle doivent être conservés et élargis. L'intégration de rencontres internationales, la lisibilité du lien avec la recherche et l'organisation de projets tutorés sont également recommandées.

### *Accueil, accessibilité et cohésion*

Les propositions concernent la visibilité et la formation des services d'accueil, l'adaptation des emplois du temps, l'accessibilité pour tous les publics, et la cohésion via la charte Okanagan (santé et bien-être des individus) et des cérémonies de remise des diplômes.

### *Langues et international*

Il est suggéré de maintenir un enseignement large des langues étrangères, de soutenir les langues minoritaires, de renforcer la préparation aux mobilités et aux certifications, et de développer les enseignements en langue étrangère. Le FLE doit être consolidé, et une stratégie internationale claire élaborée.

### *Transformations pédagogiques et évaluations*

Le développement de la formation à distance, la révision des évaluations, l'encadrement du distanciel, la création de parcours d'excellence et l'approche par compétences sont recommandés. Les unités d'enseignement sans notes et les enseignements en comodalité doivent être développés.

### *Communication*

Il est proposé d'améliorer la visibilité des dispositifs, de valoriser l'offre de formation et les certifications, de développer le lien avec la recherche, d'encadrer l'usage de l'IA et de clarifier les débouchés, y compris via le réseau alumni.

### *Pilotage et soutenabilité*

Le pilotage de l'offre doit s'appuyer sur des indicateurs précis et informer la communauté universitaire. Les bilans financiers annuels, le coût des stages, l'ajustement des tarifs et la soutenabilité des formations doivent être intégrés dans les décisions, en incluant le potentiel Biatss et le reversement des ressources générées.

### *Suite des travaux*

Les propositions seront présentées au CFVU le 5 février 2026 et au CDUFRI le 10 février 2026. Une communication à la communauté universitaire est prévue le 12 février 2026, avec mise à disposition des présentations et questions/réponses. Les propositions seront également accessibles sur l'espace ENTP. Le travail sur la **lettre de cadrage** se déroulera en janvier-février 2026, suivi du traitement des **lettres d'intention** à partir de mars 2026.

Il est précisé qu'il s'agit d'une base de réflexion, destinée à nourrir les échanges futurs dans les instances, notamment sur l'assiduité et l'évolution de l'offre de formation. Des remerciements sont adressés aux participants pour le travail accompli.

## **XII/ PROJET DE REDUCTION DE L'OFFRE DE FORMATION 2026-2027**

Le président présente les **enjeux budgétaires et stratégiques**. Il souligne que l'offre de formation est lourde et difficilement soutenable avec une contrainte budgétaire croissante, faisant ainsi peser un risque de rupture de gestion à court terme. La cible une réduction envisagée est de 8,5% de l'offre de formation.

Parmi les axes de travail évoqués figurent l'allègement de l'ODF dès la rentrée 2026, la mise en place d'une réflexion pluridisciplinaire, la mutualisation avec l'UBx et l'IEP de Bordeaux, la question des capacités d'accueil et le développement de la formation à distance.

Des inquiétudes sont exprimées par les élus et les étudiants, notamment concernant l'ampleur des efforts demandés, la communication autour de ces sujets et le climat social. Le président rappelle les actions en cours dont le travail engagé sur l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre les VSS. Le Président tient également à rassurer les élus en précisant que, si une campagne de recrutement blanche est effectivement mise en œuvre cette année au regard des contraintes budgétaires, les départs à la retraite d'enseignants-chercheurs seront couverts par le recrutement d'ATER, afin de garantir la continuité des enseignements et le bon fonctionnement des formations. Il insiste enfin sur la nécessité d'une communication renforcée, notamment par la mise en ligne des comptes rendus sur l'ENT.

## **XIII/ ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES RESULTATS 2024-2025**

Mme Dupuy présente la campagne d'évaluation des formations par les étudiants qui s'est déroulée de mars à avril 2025. Elle détaille la méthodologie employée et précise que le taux de réponse est globalement en baisse par rapport aux années précédentes.

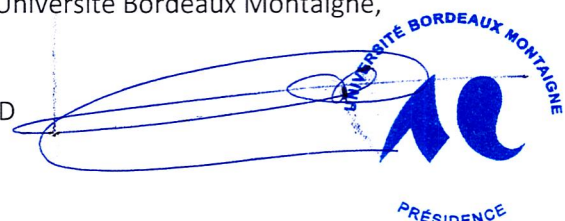
Les résultats principaux indiquent que les étudiants ont une perception positive quant à la qualité des formations même si certaines filières présentent des points à améliorer. La satisfaction concernant l'accompagnement pédagogique et la clarté des objectifs de formation varie selon les disciplines. Les dispositifs de suivi personnalisé sont jugés utiles mais insuffisamment appliqués dans certaines filières. Les enseignements liés à la recherche et aux compétences transversales nécessitent un renforcement, notamment en termes de visibilité et de suivi.

Ces éléments seront pris en compte pour les travaux futurs concernant l'évolution de l'offre de formation, les lettres de cadrage et les lettres d'intention. Il est rappelé qu'il s'agit d'une base de réflexion destinée à alimenter les échanges dans les instances. Des remerciements sont adressés aux participants pour leur implication dans cette campagne d'évaluation.

La séance est levée à 12h20.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PÉRAUD

The image shows a blue ink signature of Alexandre Péraud over a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE' around the top and 'PRÉSIDENCE' at the bottom. In the center of the stamp is a stylized logo consisting of two interlocking shapes, one resembling a 'B' and the other a 'M'.